

## Conseil d'Administration restreint Délibération N°CAR-2024-10-18-04

Séance du 18 octobre 2024

---

*Objet : Composition du comité de sélection (choix du nombre de membres) au titre du recrutement d'un MCF section 04, et un MCF section 11, campagne 2025*

---

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment les articles 9, 9-1 et 9-2, introduits par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs.

Il est proposé au conseil d'administration réunis en formation restreinte aux enseignants de créer un comité de sélection du concours MCF campagne 2025, composé de 10 (dix) membres par COS sur :

- Le support 05MCF0012
- Le support 11MCF0035

Les membres du conseil d'administration réunis en formation restreinte ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

La Directrice de l'IEPG,

Sabine SAURUGGER

